



Frais de déplacement 500 euros

Par sir

Bonjour,

Une machine à laver en location doit être enlevée or la société de location m'a fixé un rendez-vous sans mon approbation m'indiquant par la suite que faute de pouvoir procéder à l'enlèvement une pénalité de 500 euros pour le déplacement des livreurs me sera facturée.

Est ce normal ? Le montant me semble tout de même exagéré d'autant plus que je n'ai pas donné mon accord pour ce rendez-vous.

Cdt

Par kang74

Bonjour

Vous avez signé un contrat = vous avez accepté les conditions de ce contrat .

Par de là, il vous faut respecter les engagements de ce contrat au risque effectivement d'avoir des frais en supplément tel que défini par le contrat .

Par yapasdequoi

Bonjour,

La pénalité est sans doute volontairement dissuasive...

Mais vous devez relire le contrat de location et le respecter.

Par Isadore

Bonjour,

Quel est le motif de cet enlèvement ? Une panne, un déménagement vous poussant à rompre précocement le contrat... ?

Vous êtes un professionnel ou un particulier ?

Par défaut le contrat s'applique en effet, relisez le.